

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 09/12/2024 - 41682 - 2023 B 00660 - 948 727 003 - 2 B PRESSE SAS

Désignation de l'entreprise Société 2B PRESSE Néant *
 Adresse de l'entreprise 10 TRAVERSE BESSEDE 13010 MARSEILLE
 Numéro SIRET * 9 4 8 7 2 7 0 0 3 0 0 0 1 4 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 1 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				[3 1 1 2 2 0 2 3]	[3 1 1 2 2 0 2 2]	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	500	107	393
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
	Total I (5)	044	048	500	107	393
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	21 760	21 760
		Autres * (3)	072	074	3 875	3 875
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	13 250	13 250	
	Charges constatées d'avance *	092	094			
		Total II	096	098	38 885	38 885
		Total général (I+II)	110	112	39 385	107
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131				
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136		4 373		
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
		Total I	142		5 373	
	Total II	154				
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	156				
	Emprunts et dettes assimilées	164				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166		26 715		
	Fournisseurs et comptes rattachés	166				
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	6 379	7 151		
	Comptes courants d'associés	173		39		
	Autres dettes	175				
	Produits constatés d'avance	174				
		Total III	176		33 905	
		Total général (I + II + III)	180		39 278	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	500	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise Société 2B PRESSE

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le							
		13	1	2	0	2	3	13	1	2	0	2	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209						210						
	Production vendue biens	215						214						
		services *	217						218		65	150		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222					
	Production immobilisée *							224						
	Subventions d'exploitation reçues							226						
	Autres produits							230		425				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232		65	575			
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234						
	Variation de stock (marchandises) *							236						
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238		22	458				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240							
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)							242		37	684				
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)	243						244		182					
Rémunérations du personnel *							250							
Charges sociales (cf. renvoi 380)							252							
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce 255)	255						254		107					
Dotations aux provisions							256							
Autres charges dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259		259					262							
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260	260												
Total des charges d'exploitation (II)							264		60	430				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270		5	145				
Produits financiers (III)							280							
Produits exceptionnels (IV)							290							
Charges financières (V)							294							
Charges exceptionnelles dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347	347						300		0					
dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348	348													
Impôts sur les bénéfices * (VII)							306		772					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310		4	373				
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2													
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316							
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318							
Provisions non déductibles *							322							
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324		772					
Divers* : dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	247						330							
Écart de valeurs liquidatives sur OPC* 248	248													
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	249						251							
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													997	
Dédutions	Entreprise nouvelles (44. septies) 986	986											342	
	Zone franche urbaine (44 octies A) 987	987												
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989	989												
	Investissements et souscriptions outre-mer 344	344											350	
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G													
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352		5	145			354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356							
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :													360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS							370		5	145			372	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

RÉINTEGRATIONS

DÉDUCTIONS

DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : Société 2B PRESSENéant *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472	500	474		476	500		500
	Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL		490		492	500	494		496	500		500
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	107	564		566		107	
	TOTAL	570		572	107	574		576		107	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société 2B PRESSENéant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés	983
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982
Déficits reportables	984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Déficits de l'exercice	860
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381				
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325				
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380				
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388				
Montant de la TVA collectée	374			13	971
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378			5	212
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : Société 2B PRESSE				Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 14/02/2023		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois	
				1	1
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	65 150
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	65 150
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	425
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	425
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	24 670
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	31 619
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	56 288
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	9 287
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	73 988	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2023	160	31/12/2023
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
 * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1

(1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

9 4 8 7 2 7 0 0 3 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société 2B PRESSE

ADRESSE (voie)

10 TRAVERSE BESSEDE

CODE POSTAL

13010

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom de famille MICHELUCCI Prénom(s) MARJORIE

Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 5

Naissance : Date 050873 N° Département 13 Commune MARSEILLE Pays FR

Adresse : N° 8 Voie IMPASSE DE L'ERABLE

Code postal 13013 Commune MARSEILLE Pays France

Titre (2) M Nom de famille BELLALI Prénom(s) Skander

Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 5

Naissance : Date 250462 N° Département 99 Commune TUNIS Pays TN

Adresse : N° 18 Voie AVENUE DU PETIT BOSQUET

Code postal 13012 Commune MARSEILLE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 9 4 8 7 2 7 0 0 3 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société 2B PRESSE

ADRESSE (voie) 10 TRAVERSE BESSEDE

CODE POSTAL 13010 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2B PRESSE
Société par actions simplifiée
au capital de 1000 euros
10 TRAVERSE BESSEDE
13010 MARSEILLE
948 727 003 RCS MARSEILLE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE EN DATE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt-huit juin, à onze heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|------------|
| - Madame Marjorie BONGIORNO propriétaire de | 10 actions |
| - Monsieur Skander BELLALI, propriétaire de | 10 actions |

soit un total de
vingt (20) actions composant le capital social.

20 actions

Madame Marjorie BONGIORNO préside la séance en sa qualité de présidente.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,

- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 4373 €, de la manière suivante :

- Report à Nouveau	4273 €
- Réserve légale	100 €

Dividendes antérieurement distribués et rémunération

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes pour cet exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

Madame Marjorie BONGIORNO



Monsieur Skander BELLALI

